

## Des Roumains les poches pleines d'or au péage

Ils avaient exactement 219 bijoux en or dans leurs poches, ces deux Roumains de 30 et 34 ans arrêtés mercredi à 1 heure par la douane au péage de Saint-Martin-de-Crau. Ce qui leur a valu d'être jugés hier en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Tarascon pour "recel et importation illégale de produits fortement taxés".

Ils ne disposaient d'aucune facture pour ces 549 grammes d'or, mais le principal suspect, David, a maintenu avoir acheté ces bagues, colliers et autres bracelets dépareillés en Espagne, où il était allé acheter une voiture. "C'est pour ma famille et en cas de coup

dur, parce que je suis malade. Je peux prouver que j'ai retiré 5 600 euros de mon compte pour acheter ces bijoux dans plusieurs petits magasins qui ne délivrent pas de factures", a-t-il expliqué.

Ne pouvant prouver l'origine frauduleuse de l'or, la substitut du procureur Anne Tertian a bien été obligée de reconnaître que l'infraction pénale de recel n'était pas constituée. Malgré les efforts de M<sup>e</sup> Faupin en défense, qui a souligné un problème de procédure, les deux Roumains ont été condamnés pour l'infraction douanière à 4 000 € d'amende et à la confiscation des bijoux. ■

A.L.